

Mis en ligne le : 09/02/2026

Séance du jeudi 05 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq février à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans la salle du conseil de la mairie d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le vingt-neuf janvier à 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (12) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) : BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude

Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence (3) : BISCARRAT Louis, CAMBON Alexandra, MARQUOT Xavier,

Communauté de Communes Vaison Ventoux (2) : LARGUIER Jean-Pierre, PERILHOU Jean-François

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (5) : CHARRASSE Daniel, CORNAND Jean-Jacques, DONZE André, GIRARD Elie, PEYRON Elie

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (0) :

EXCUSES (2) :

Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat (1) : ESPENON Evelyne

Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence (0) :

Communauté de Communes Vaison Ventoux (1) : ROUX Alexandre

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (0) :

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : COMBE Pascal

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

Secrétaire de séance :

M. Jean-Claude RUSCELLI

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Audrey CECCALDI, directrice du SMOP

Mme Clémence MENDEZ, ingénieure hydraulique du SMOP

M. Laurent GUERRY, animateur PAPI du SMOP

Mme Corinne JOLLY, assistante administrative et comptable du SMOP

M. Lucas BROUT, technicien rivières et digues au SMOP

M Valentin RICARD, agent technique responsable du secteur aval du SMOP

M. Serge RIPERT, agent technique responsable du secteur amont du SMOP

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que M. Jean-Claude RUSCELLI soit désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, M. Jean-Claude RUSCELLI est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Monsieur le Président soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance du comité syndical qui s'est tenue le 11 décembre 2025.

Suffrages exprimés : 9
À L'UNANIMITÉ

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

9h05 arrivée de M. André DONZE et M. Roland PEYRON

Délibérations

3/ Délibération n°2026-01 : Modification des délégués du comité Syndical

Monsieur le Président informe les membres que faisant suite au décès de M. Serge SOLER, la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat », a désigné Monsieur Gérard LEPEU comme nouveau délégué titulaire du SMOP.

Une délibération, ne nécessitant pas de vote, est nécessaire afin d'acter la modification de la composition du comité syndical.

9h15 arrivée de M. Jean BERARD

4/ Délibération n°2026-02 : Débat d'orientation budgétaire

Afin de préparer le budget, et comme le prévoit l'article L2312-1 Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de débattre des orientations budgétaires du syndicat en matière de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2026.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit aussi indiquer les objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel de la section d'investissement.

Après présentation détaillée en séance et sur avis favorable du Bureau, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026,

Cette délibération ne nécessitera aucun vote.

Questions diverses

5/ Mouvement de crédit de chapitre à chapitre

Conformément à la délibération du 03 avril 2025 et dans l'intérêt de la collectivité, Monsieur le Président a effectué des virements de crédits au budget 2025 par arrêté du 17/12/2025 tel que :

Diminution de crédit			
Section	Chapitre	Nature	Montant
Fonctionnement	011	6227 : Frais d'actes et de contentieux	963.84
Augmentation de crédit			
Section	Chapitre	Nature	Montant
Fonctionnement	66	66112 : Intérêts	963.84

Cette information au Comité Syndical est tenue conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

6/ Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier comité syndical

Références	Contenu
2025-50-P	Demande de subvention de l'animation 2026 des missions liées au plan de gestion de la végétation rivulaire auprès de l'Agence de l'Eau RMC : 26 583€

2025-51-P	Demande de subvention de l'animation 2026 des missions liées la restauration des milieux aquatiques auprès de l'Agence de l'Eau RMC : 100 174€
2025-52-P	Demande de subvention de l'animation 2026 des missions liées la gouvernance auprès de l'Agence de l'Eau RMC : 10 207€
2025-53-P	Choix et lancement de la procédure de passation du marché en procédure adaptée de l'étude prospective par simulation d'aménagement du système d'endiguement de classe B sur la commune de Violès (Vaucluse) - M2025-18-E
2026-01-P	Demande de subvention auprès du Département du Vaucluse pour la mise en œuvre de l'action 7.3a « Réaliser une étude prospective par simulation d'aménagement du système d'endiguement sur la commune de Violès » : 10 000€ soit 20% du montant estimé
2026-02-P	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FPRNM pour la mise en œuvre de l'action 7.3a « Réaliser une étude prospective par simulation d'aménagement du système d'endiguement sur la commune de Violès » : 25 000€ soit 50% du montant estimé
2026-03-P	Attribution du marché en procédure adaptée de maîtrise d'œuvre visant la mise en œuvre visant la réalisation Etudes opérationnelles pour la mise en œuvre de deux actions prioritaires du programme de travaux hydromorphologique de l'Ouveze Provençale M2025-12-E : CERG Ingénierie pour un montant de 49 600€ HT

7/ Récapitulatif des décisions du Bureau depuis le dernier Comité Syndical

Références	Contenu
2025-05-B	Choix et lancement de la procédure de passation d'un accord-cadre en procédure adaptée visant réalisation de diagnostics de réduction de vulnérabilité du bâti exposés aux inondations sur le bassin versant de l'Ouveze Provençale – M2025-15-E, annule et remplace la décision du Bureau n°2025-04-B

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Entrechaux, le 09 FEV. 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude RUSCELLI

Le Président,
Jean-François PERILHOU

